



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE PUBLIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 9 AVRIL 2015**

Service du Conseil Municipal et des Commissions

Neully-sur-Seine, le vendredi 17 avril 2015

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de M. Jean-Christophe FROMANTIN, Maire, M. Bertrand BESSE est désigné comme secrétaire et procède à l'appel nominal.

Etaient présents :

M. Jean-Christophe FROMANTIN, Mme Alexandra FOURCADE, M. Pierre-Adrien BABEAU, Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN, M. Jacques PIRSON, Mme Marie-Claude LE FLOC'H, M. Michel LEGMANN, Mme Emmanuelle d'ORSAY, M. Olivier LARMURIER, Mme Virginie KLEIN, Mme Ariane GELLE, M. François LE STANG, M. Patrick GAUTRAT, Mme Françoise DESCHEEMAEKER, M. Pierre JUSTON, Mme Marie-Claude LEBOULANGER, M. Philippe GIRY-DELOISON, Mme Caroline MONIN, Mme Marie-Noëlle BARRE, Mme Claude BENEZIT, M. François-Xavier DUPONT, Mme Marie-Anne BUCHETTE-PUYPEROUX, Mme Véronique de FOUGEROUX, M. Stéphane ALARDET, Mme Mireille BERTRAND, M. Eric SCHINDLER, M. Rémi CHEYMOL, M. Marc WARNOD, M. Jean-Philippe DUMONT, Mme Laurence MICHELANGELI, M. Damien de FOUCAULT, Mme Alia ATIEH, Mme Emilie QUINTIN, Mme Julie AUFFRET-MULLER, M. Jean de ROQUETTE-BUISSON, Mme Anne WILLOT, M. Bertrand BESSE, M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, Mme Marie BRANNENS, M. Anthony DODEMAN.

Etaient excusés représentés :

Mme Maryline SFEDJ représentée par Mme Virginie KLEIN, M. Philippe KARSENTY représenté par M. Patrick GAUTRAT, M. Gilles GOURLEZ DE LA MOTTE représenté par M. François LE STANG, M. Franck KELLER représenté par Mme Michelle SAUVAN.

Etaient excusés non représentés :

M. Serge VINENT GARRO, Mme Marie-Laure SOUPLET.

Secrétaire : M. Bertrand BESSE.

Le procès-verbal du 12 février 2015 a été adopté sauf par M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN.

Avant de passer à l'ordre du jour, je vous communique les décisions municipales prises en application de la délibération n°2-10042014 du 10 avril 2014 :

- N° 37/2015 du 30/01/2015** Marché à procédure adaptée relatif à la livraison de fioul au service espaces verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine situé 327, rue de la Garenne à Nanterre
- N° 38/2015 du 30/01/2015** Destruction de véhicules hors d'usage
- N° 39/2015 du 30/01/2015** Marché à procédure adaptée relatif à l'animation d'un atelier pédagogique scolaire sur le thème du gaspillage alimentaire dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets de Neuilly-sur-Seine
- N° 40/2015 du 02/02/2015** Avenant n°1 au marché n°2011M62 relatif au renouvellement du système de contrôle d'accès et de billetterie informatisée du Centre Aquatique de Neuilly-sur-Seine
- N° 41/2015 du 02/02/2015** Avenant n°2 au marché n°2013M38 relatif à la réhabilitation des collecteurs d'assainissement : rues Chartran, des Huissiers, de Bagatelle et Delabordère
- N° 42/2015 du 03/02/2015** Marché à procédure adaptée relatif à l'accès à la base de données techniques et réglementaires Reef4 du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)
- N° 43/2015 du 03/02/2015** Marché à procédure adaptée relatif à la souscription au service d'assistance statutaire et à l'abonnement au site Internet du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne
- N° 44/2015 du 03/02/2015** Marché à procédure adaptée relatif à une prestation ponctuelle d'établissement et de vérification de métrés, devis et factures pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N° 45/2015 du 03/02/2015** Marché relatif à l'achat du spectacle « ICARE » prévu le vendredi 20 mars 2015 et le samedi 21 mars 2015 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
- N° 46/2015 du 03/02/2015** Autorisation de signer un marché de service pour une animation « Home Sweet Mômes » destinée aux enfants de 3 à 4 ans à la Médiathèque municipale Longchamp / Hôtel Arturo Lopez à Neuilly-sur-Seine
- N° 47/2015 du 03/02/2015** Autorisation de signer un marché de service pour une animation « L'affaire Louval » destinée à un public ado-adultes (à partir de 13 ans) à la Médiathèque municipale Longchamp / Hôtel Arturo Lopez à Neuilly-sur-Seine
- N° 48/2015 du 03/02/2015** Autorisation de signer un marché de service pour une animation « Quatre pays, quatre contes » destinée à un public familial (enfants à partir de 6 ans) à la Médiathèque municipale Longchamp / Hôtel Arturo Lopez à Neuilly-sur-Seine
- N° 49/2015 du 05/02/2015** Marché à procédure adaptée relatif à la location d'une nacelle articulée diesel de 25 m
- N° 50/2015 du 05/02/2015** Avenant n°1 au marché n°2013M146 relatif à la fourniture et à la livraison de fleurs coupées et de compositions florales pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N° 51/2015 du 09/02/2015** Autorisation donnée à Monsieur le maire de signer le contrat d'assurance annulation pour le concert de la nouvelle année
- N° 52/2015 du 09/02/2015** Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par le Cabinet d'avocats Cornet Vincent Segurel pour ses interventions dans le dossier « référé préventif Ste Anne »

<u>N° 53/2015 du 09/02/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de sol dans le cadre de la réalisation d'une halle associative et de l'extension d'une terrasse au Stade du Général Monclar à Neuilly-sur-Seine
<u>N° 54/2015 du 09/02/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la prestation de maintenance de la plate-forme Internet d'échanges de services entre administrés de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 55/2015 du 09/02/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la vérification des structures artificielles d'escalade avant la mise en service de la tour d'escalade au stade Monclar à Neuilly-sur-Seine
<u>N° 56/2015 du 10/02/2015</u>	Avenant n°1 au marché n°2014M46 relatif à une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de programmation et d'économie de la construction en vue de la restructuration de l'îlot situé 167/169, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine
<u>N° 57/2015 du 10/02/2015</u>	Marché relatif à l'entretien des bouches d'incendie de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 58/2015 du 10/02/2015</u>	Avenant n°5 au marché n°2012M76 relatif aux prestations d'impression de supports de communication pour la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°1 : Impression de supports divers
<u>N° 59/2015 du 10/02/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de boissons alcoolisées et non alcoolisées pour la Ville de Neuilly-sur-Seine (Lots n°2, n°3 et n°6)
<u>N° 60/2015 du 10/02/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'établissement et la vérification des métrés, devis et factures pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 61/2015 du 10/02/2015</u>	Avenant n°1 au marché n°2013M111 relatif à la fourniture de matériaux et équipements divers pour les bâtiments municipaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n°5 : Fourniture de quincaillerie
<u>N° 62/2015 du 10/02/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la mise en peinture du mobilier urbain de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 63/2015 du 10/02/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition de 144 bombes désinfectantes pour les élections de 2015
<u>N° 64/2015 du 16/02/2015</u>	Avenant n°1 au marché n°2010M47 relatif à l'acquisition d'un progiciel de gestion des subventions allouées
<u>N° 65/2015 du 16/02/2015</u>	Marché à procédure adaptée portant sur les prestations d'assistance à la gestion de la dette et à l'analyse financière prospective, et réalisation d'études financières diverses pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 66/2015 du 16/02/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif au diagnostic des façades, de la toiture et des fenêtres de l'Hôtel de Ville sis 96, avenue Achille Peretti à Neuilly-sur-Seine
<u>N° 67/2015 du 16/02/2015</u>	Autorisation de signer un marché de service pour une conférence-concert « l'Angleterre musicale des XVI ^e et XVII ^e siècles » destinée à un public adultes à la Médiathèque municipale Longchamp / Hôtel Arturo Lopez à Neuilly-sur-Seine
<u>N° 68/2015 du 16/02/2015</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « FROGZ » prévu le samedi 28 mars 2015 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine

<u>N° 69/2015 du 16/02/2015</u>	Avenant n°2 au marché relatif à l'achat du spectacle « Les Fables de La Fontaine » prévu le mardi 3 mars 2015 et le mercredi 4 mars 2015 au Théâtre des Sablons à Neuilly-sur-Seine
<u>N° 70/2015 du 16/02/2015</u>	Avenant n°2 à la décision n°1873/1995 portant suppression de la régie de recettes à l'effet d'encaisser le produit des frais de copie à la charge de la personne qui sollicite la reproduction de documents nominatifs détenus à la Direction des Ressources Humaines
<u>N° 71/2015 du 16/02/2015</u>	Approbation de la mission dévolue au cabinet AM PARTNER, spécialisé dans le recrutement de cadres, ingénieurs et dirigeants dans les activités du Bâtiment et des Travaux Publics, pour le recrutement d'un Directeur des Bâtiments
<u>N° 72/2015 du 16/02/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de remplacement d'un câble d'alimentation et de fibre optique pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 73/2015 du 18/02/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fabrication et à la livraison de trente chasse-roues
<u>N° 74/2015 du 18/02/2015</u>	Marché relatif à l'achat du concert de « Jeanne Cherhal » prévu le mardi 14 avril 2015 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 75/2015 du 19/02/2015</u>	Conclusion d'un nouveau contrat de fourniture d'électricité pour le point de livraison de la place Winston Churchill à Neuilly-sur-Seine
<u>N° 76/2015 du 24/02/2015</u>	Marché relatif à la maintenance, aux travaux et à l'entretien des divers équipements du Théâtre des Sablons à Neuilly-sur-Seine – Lot n°2 : Maintenance, travaux et entretien des tribunes télescopiques et des fauteuils additionnels
<u>N° 77/2015 du 24/02/2015</u>	Marché relatif à la fourniture, l'installation, l'entretien et la maintenance de jeux pour enfants constitués d'éléments modulaires en bois massif naturellement imputrescible pour la Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n°2 : Entretien et maintenance de jeux pour enfants
<u>N° 78/2015 du 24/02/2015</u>	Marché relatif aux prestations de restauration collective en liaison froide destinée à des structures de la petite enfance de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°79/2015 du 24/02/2015</u>	Marché relatif au traitement de surface : sablage, grenailage, zingage et époxy pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°80/2015 du 24/02/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'abattage sécuritaire d'arbres en bord de Seine
<u>N°81/2015 du 24/02/2015</u>	Procédure adaptée relative à l'achat de deux monobrosses pour le Complexe Sportif
<u>N°82/2015 du 24/02/2015</u>	Convention de prêt d'objets « Autour de Sherlock Holmes » en vue d'une exposition au sein de la Médiathèque municipale 68, rue de Longchamp à Neuilly-sur-Seine
<u>N°83/2015 du 25/02/2015</u>	Création d'une régie de recettes à l'effet d'encaisser le produit provenant de la perte des cartes d'adhésion à « Neuilly Campus »
<u>N°84/2015 du 25/02/2015</u>	Marché à procédure adaptée à l'achat de poubelles pour le stade Monclar
<u>N°85/2015 du 25/02/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la préparation et la mise en place d'un atelier de démonstration et cours de dessin destiné aux enfants dans le cadre de l'exposition « Attention Talents » au Théâtre des Sablons à Neuilly-sur-Seine

<u>N°86/2015 du 25/02/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'entretien d'un chariot élévateur DOOSAN B30X-5-AC
<u>N°87/2015 du 25/02/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'entretien et à la maintenance des colonnes enterrées à verre pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°88/2015 du 25/02/2015</u>	Déclaration sans suite de la procédure relative à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'études sur la réalisation d'ouvrages et d'équipements dans le cadre de la réhabilitation d'un immeuble de bureaux en établissement recevant du public pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°89/2015 du 25/02/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réhabilitation de collecteurs d'assainissement, rue Edouard Nortier, rue Parmentier, rue Victor Daix, rue Beffroy et rue d'Armenonville de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°90/2015 du 25/02/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'assistance technique pour le suivi, le contrôle et les opérations préalables à la réception des travaux de réhabilitation des collecteurs d'assainissement rue Edouard Nortier, rue Parmentier, rue Victor Daix, rue Beffroy et rue d'Armenonville de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N 91/2015 du 04/03/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat et la livraison de fournitures horticoles
<u>N°92/2015 du 04/03/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de 4 quercus robur fastigiata de force 60/70 et d'une hauteur comprise entre 8 et 10 mètres, dans le cadre des travaux au niveau de l'angle de l'avenue Achille Peretti et la place Gouraud à Neuilly-sur-Seine
<u>N°93/2015 du 04/03/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'établissement d'un devis pour la réalisation de travaux de déplacement de la borne d'appel taxi de l'avenue de Madrid à Neuilly-sur-Seine
<u>N°94/2015 du 05/03/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à des travaux de rénovation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore de rues et à la fourniture et pose d'ensemble pedestrian pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°95/2015 du 05/03/2015</u>	Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par le Cabinet d'avocats Cornet Vincent Segurel pour ses interventions dans le dossier « référé préventif Ste Anne »
<u>N°96/2015 du 05/03/2015</u>	Avenant n°1 au marché n°2014M64 relatif aux prestations de services de télécommunications (lot n°1 : téléphonie fixe)
<u>N°97/2015 du 05/03/2015</u>	Marché relatif à l'organisation, pour la saison 2015-2016, des ciné-conférences « Connaissance du Monde » avec la société « Terre des Mondes »
<u>N°98/2015 du 06/03/2015</u>	Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par le Cabinet LGAVOCATS pour ses interventions dans le dossier « RIVES / JRAIFIN »
<u>N°99/2015 du 06/03/2015</u>	Avenant n°1 au marché n°2011M51 relatif à la réalisation de travaux de sécurité, de modernisation et de mise en conformité à la réglementation pour les handicapés, sur les ascenseurs élévateurs des bâtiments communaux
<u>N°100/2015 du 06/03/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'encadrement d'une journée d'escalade au stade MONCLAR à Neuilly-sur-Seine

<u>N°101/2015 du 09/03/2015</u>	Avenant n°1 au marché relatif à l'achat du spectacle « ICARE » prévu le vendredi 20 mars 2015 et le samedi 21 mars 2015 au Théâtre des Sablons à Neuilly-sur-Seine
<u>N°102/2015 du 09/03/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'animation d'un atelier pédagogique scolaire sur le thème « apprendre à recycler » dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets de Neuilly-sur-Seine
<u>N°103/2015 du 10/03/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'animation de treize ateliers pédagogiques scolaires sur les thèmes du gaspillage alimentaire et du réemploi dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets de Neuilly-sur-Seine
<u>N°104/2015 du 10/03/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la location et l'animation de jeux en bois à l'occasion du week-end du végétal 2015
<u>N°105/2015 du 10/03/2015</u>	Avenant n°1 au marché n°2014M174 portant sur des travaux d'urgence de mise en sécurité des clochetons de l'église Saint-Pierre de Neuilly-sur-Seine
<u>N°106/2015 du 12/03/2015</u>	Accord-cadre relatif à l'acquisition de licences et de mises à jour de logiciels - Marché subséquent n°11
<u>N°107/2015 du 13/03/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la maintenance et aux prestations supplémentaires d'assistance des modules « Urb@nets » permettant la dématérialisation des déclarations d'intention d'aliéner et la consultation des permis de construire
<u>N°108/2015 du 13/03/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison d'arbustes dans le cadre du réaménagement du 158-166, avenue Achille Peretti et le remplacement d'arbustes sur divers sites de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°109/2015 du 17/03/2015</u>	Convention d'occupation précaire consentie à Madame Audrey HALLE pour un logement sis 24, rue des Poissonniers à Neuilly-sur-Seine
<u>N°110/2015 du 17/03/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la préparation et la mise en place d'un atelier de croquis destiné aux enfants dans le cadre de l'exposition « Attention Talents » au Théâtre des Sablons à Neuilly-sur-Seine
<u>N°111/2015 du 18/03/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la préparation et la mise en place d'un atelier de gravure destiné aux enfants dans le cadre de l'exposition « Attention Talents » au Théâtre des Sablons à Neuilly-sur-Seine
<u>N°112/2015 du 18/03/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la préparation et la mise en place d'un atelier de peinture destiné aux enfants dans le cadre de l'exposition « Attention Talents » au Théâtre des Sablons à Neuilly-sur-Seine
<u>N°113/2015 du 18/03/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la préparation et la mise en place d'un atelier de photographie/light painting destiné aux enfants dans le cadre de l'exposition « Attention Talents » au Théâtre des Sablons à Neuilly-sur-Seine
<u>N°114/2015 du 18/03/2015</u>	Avenant n°1 au marché n°2011M78 relatif à la location et à l'entretien de vêtements de signalisation haute visibilité
<u>N°115/2015 du 18/03/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à une prestation d'hébergement infogéré du site Internet de la Ville de Neuilly-sur-Seine

<u>N°116/2015 du 18/03/2015</u>	Avenant n°1 au marché n°2014M16 relatif aux travaux d'entretien et de grosses réparations dans les bâtiments communaux - Lot n°4 Electricité : Courants forts et Courants faibles
<u>N°117/2015 du 18/03/2015</u>	Avenant n°2 au marché n°2013M128 relatif à l'entretien et la maintenance du patrimoine vert de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°2 : Entretien et maintenance du patrimoine arboré
<u>N°118/2015 du 18/03/2015</u>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'accepter l'indemnisation relative au remboursement des dommages subis par le véhicule ISUZU « AE-616-NP »
<u>N°119/2015 du 20/03/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat du spectacle « La ferme de Tiligolo » prévu le vendredi 24 avril 2015 sur l'accueil de loisirs Charcot de Neuilly-sur-Seine
<u>N°120/2015 du 20/03/2015</u>	Avenant n°1 au marché n°2014M198 portant missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relatives à la réalisation d'études de sol pour trois programmes à Neuilly-sur-Seine
<u>N°121/2015 du 20/03/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'animation d'un atelier sur le thème « grimpe dans les arbres » dans le cadre du Week-end du Végétal 2015 à Neuilly-sur-Seine
<u>N°122/2015 du 20/03/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'animation d'une ferme pédagogique dans le cadre du Week-end du Végétal 2015 à Neuilly-sur-Seine
<u>N°123/2015 du 20/03/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'animation d'un atelier de réparation de vélos à l'occasion du Week-end du Végétal 2015 à Neuilly-sur-Seine
<u>N°124/2015 du 20/03/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'animation d'un atelier sur le thème du cycle de l'eau dans le cadre du Week-end du Végétal 2015 à Neuilly-sur-Seine
<u>N°125/2015 du 20/03/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'animation d'un atelier sur le thème « cuisine santé » dans le cadre du programme local de prévention des déchets à l'occasion du Week-end du Végétal 2015 à Neuilly-sur-Seine
<u>N°126/2015 du 20/03/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'animation d'un atelier sur le thème « faut pas gâcher » dans le cadre du programme local de prévention des déchets, à l'occasion du Week-end du Végétal 2015 à Neuilly-sur-Seine
<u>N°127/2015 du 20/03/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la maintenance et aux prestations supplémentaires pour le progiciel « Décennies »
<u>N°128/2015 du 20/03/2015</u>	Réalisation d'équipements culturels et de logements sociaux sur la parcelle Sainte-Anne (2 ^{ème} phase) - Marché n°2009M216 - Lot n°16 : équipements scéniques - Approbation du décompte général de la société BC-CAIRE
<u>N°129/2015 du 24/03/2015</u>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite du recours pour excès de pouvoir d'un conseiller municipal tendant à l'annulation de la délibération n°34-24092014 du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2014
<u>N°130/2015 du 24/03/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de création d'une crèche à Neuilly-sur-Seine - Lot n°1 : Corps d'états secondaires

<u>N°131/2015 du 24/03/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la rénovation de la chaufferie de l'église Saint-Jean-Baptiste à Neuilly-sur-Seine
<u>N°132/2015 du 24/03/2015</u>	Avenant n°1 au marché n°2013M187 relatif à la fourniture de matériaux et équipements divers pour les bâtiments municipaux - Lot n°1 : fourniture de peinture, de revêtement de sol et de revêtements muraux
<u>N°133/2015 du 24/03/2015</u>	Avenant n°2 au marché n°2013M130 relatif à la fourniture de matériaux et équipements divers pour les bâtiments municipaux - Lot n°2 : fourniture de matériel d'électricité
<u>N°134/2015 du 24/03/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat de fournitures scolaires, de matériel pédagogique et éducatif et de jeux de société pour la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°3 : jeux de société
<u>N°135/2015 du 24/03/2015</u>	Approbation de la mission dévolue au cabinet AM PARTNER, spécialisé dans le recrutement de cadres, ingénieurs et dirigeants dans les activités du Bâtiment et des Travaux Publics, pour le recrutement d'un Ingénieur gestionnaire du patrimoine bâti
<u>N°136/2015 du 25/03/2015</u>	Avenant n°1 à la convention de partenariat avec le PRIF (Prévention Retraite Ile-de-France) afin de proposer aux seniors de la Ville de Neuilly-sur-Seine des ateliers de prévention thématiques
<u>N°137/2015 du 25/03/2015</u>	Réalisation d'équipements culturels et de logements sociaux sur la parcelle Sainte-Anne (2 ^{ème} phase) – Marché n°2008M125 - Lot n°14 : serrurerie, métallerie - Approbation du décompte général de la société S3M
<u>N°138/2015 du 25/03/2015</u>	Réalisation d'équipements culturels et de logements sociaux sur la parcelle Sainte-Anne (2 ^{ème} phase) - Marché n°2012M50 - Lot n°6 : revêtement du parvis VRD - Approbation du décompte général du groupement de sociétés PAVECO AMENAGEMENT/ PMS ENTREPRISE
<u>N°139/2015 du 27/03/2015</u>	Avenant n°1 au marché n°2014M12 relatif aux travaux d'entretien et de grosses réparations dans les bâtiments communaux – Lot n°5 : Plomberie - Sanitaire
<u>N°140/2015 DU 30/03/2015</u>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un contrat de prêt d'œuvre d'art
<u>N°141/2015 du 30/03/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la mise en lumière de la nouvelle statue installée dans le square Beffroy

1^{ère} PARTIE

N°1-09042015

BUDGET VILLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,
Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

DONNE ACTE de la présentation du Compte Administratif 2014.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats de l'exercice 2014, tels que résumés :

Investissement

Recettes de l'exercice 2014	24 054 324,78 €
Dépenses de l'exercice 2014	- 21 080 737,00 €
Soit un excédent 2014 de	+ 2 973 587,78 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2013	+ 181 076,45 €
Résultat cumulé fin 2014	+ 3 154 664,23 €
Dépenses reportées	- 9 430 089,75 €
Recettes reportées	+ 876 832,98 €
Résultat de clôture	- 5 398 592,54 €

Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2014	144 953 575,96 €
Dépenses de l'exercice 2014	- 140 559 878,14 €
Soit un excédent 2014 de	+ 4 393 697,82 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2013	+ 11 219 904,79 €
Résultat cumulé fin 2014	+ 15 613 602,61 €

VOTE le Compte Administratif du Budget Ville pour l'exercice 2014.

N°2-09042015

BUDGET VILLE - COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire rejoint la séance. Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2014.

ARRETE ET ADOPTE les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2014	Part de 2013 affectée à l'investissement 2014	Résultat de l'exercice 2014	Balance de sortie 2014
Investissement	+ 181 076,45 €	0,00 €	+ 2 973 587,78 €	+ 3 154 664,23 €
Fonctionnement	+ 18 053 081,93 €	+ 6 833 177,14 €	+ 4 393 697,82 €	+ 15 613 602,61 €
Total	+ 18 234 158,38 €	+ 6 833 177,14 €	+ 7 367 285,60 €	+ 18 768 266,84 €

N°3-09042015 **BUDGET VILLE - AFFECTATION AU BUDGET DE L'EXERCICE 2015 DE L'EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014**

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER, Mme Marie BRANNENS et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

CONSTATE le résultat de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2014 à la somme de **+ 3 154 664,23 €** intégré au compte 001 (recettes) section d'investissement - Budget Ville - Exercice 2015.
Le solde des reports arrêté à la somme **- 8 553 256,77 €**.

AFFECTE l'excédent de la section de fonctionnement 2014 de **+ 15 613 602,61 €** :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2014 (« solde des reports 2014 » 8 553 256,77 €) – Budget Ville - Exercice 2015 pour **+ 8 553 256,77 €**.
La somme sera inscrite au compte 1068 (recettes) – section d'investissement.
- à la section de fonctionnement – Budget Ville - Exercice 2015 pour **+ 7 060 345,84 €**.
La somme sera inscrite au compte 002 (recettes) section de fonctionnement.

N°4-09042015 **BUDGET VILLE - EXERCICE 2015 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER, Mme Marie BRANNENS et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

VOTE du Budget Primitif Ville de l'exercice 2015, à savoir :

Section de Fonctionnement : 153 609 522,54 €
Section d'Investissement : 53 159 231,01 €

Section de fonctionnement du Budget Primitif 2015

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
011	Charges à caractère général	23 664 095,87	70	Produits des services	13 553 604,00
012	Frais de personnel	52 006 500,00	73	Impôts et taxes	109 182 878,00
014	Atténuation de produits	48 460 808,00	74	Dotations et participations	18 842 904,00
65	Charges de gestion courante	12 696 584,48	75	Produits de gestion courante	3 927 586,70
66	Charges financières	271 838,35	013	Atténuation de charges	400 000,00
67	Charges exceptionnelles	449 350,00	77	Produits exceptionnels	12 024,00
Total Réel		137 549 176,70	Total Réel		145 919 096,70
023	Virement à l'investissement	9 160 345,84	042	Transferts entre sections	630 080,00
042	Amortissements	6 900 000,00	002	Résultat reporté	7 060 345,84
Total Ordre		16 060 345,84	Total Ordre		7 690 425,84
Dépenses de Fonctionnement		153 609 522,54	Recettes de Fonctionnement		153 609 522,54

Section d'investissement du Budget Primitif 2015

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	19 410 155,52	10	Dotations, fonds divers	2 600 000,00
20	Immobilisations incorporelles	2 933 463,81	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	8 553 256,77
204	Subventions d'équipement	6 664 432,00	13	Subventions d'investissement	3 024 332,98
21	Immobilisations corporelles	16 292 336,81	16	Emprunts et dettes assimilées	19 049 842,45
23	Immobilisations en cours	6 571 974,13	165	Dépôts et cautionnements	10 000,00
Total Réel		51 872 362,27	024	Produits de cession	50 000,00
Total Réel		51 872 362,27	Total Réel		33 287 432,20
040	Transfert entre sections	630 080,00	021	Virement du fonctionnement	9 160 345,84
041	Opérations patrimoniales	656 788,74	040	Amortissements	6 900 000,00
Total Ordre		1 286 868,74	041	Opérations patrimoniales	656 788,74
Total Ordre		1 286 868,74	001	Solde d'exécution reporté	3 154 664,23
Total Ordre		1 286 868,74	Total Ordre		19 871 798,81
Dépenses d'Investissement		53 159 231,01	Recettes d'Investissement		53 159 231,01

N°5-09042015

**BUDGET VILLE - EXERCICE 2015 - VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS
LOCAUX**

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

DECIDE de fixer les taux de la fiscalité directe 2015 comme suit :

	Taux 2015
Taxe d'Habitation	12,57 %
Taxe Foncière Bâti	4,64 %
Taxe Foncière Non Bâti	4,12 %
Cotisation Foncière des Entreprises	14,75 %

ARRETE le produit des taxes directes locales attendu pour 2015 à 65 954 353 €.

N°6-09042015 BUDGET VILLE - EXERCICE 2015 - VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

DECIDE de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2015 à 2,52 %.

ARRETE le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2015 à 8 495 158 €.

DIT que les recettes seront constatées au compte 7331 fonction 812 du budget communal – Exercice 2015.

N°7-09042015 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,
Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

DONNE ACTE de la présentation du Compte Administratif 2014.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats de l'exercice 2014, tels que résumés :

Investissement

Recettes de l'exercice 2014	+ 1 133 121,81 €
Dépenses de l'exercice 2014	- 1 359 273,16 €
Soit un déficit 2014 de	- 226 151,35 €
Auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2013	+ 47 025,09 €
Résultat cumulé fin 2014	- 179 126,26 €

Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2014	+ 989 839,38 €
Dépenses de l'exercice 2014	- 672 569,83 €
Soit un excédent 2014 de	+ 317 269,55 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté 2013	+ 269 128,04 €
Résultat cumulé fin 2014	+ 586 397,59 €

VOTE le Compte Administratif du Budget Annexe Assainissement pour l'exercice 2014.

N°8-09042015 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire rejoint la séance. Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2014.

ARRETE ET ADOPTE les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2014	Part de 2013 affectée à l'investissement 2014	Résultat de l'exercice 2014	Balance de sortie 2014
Investissement	+47 025,09 €	0,00 €	-226 151,35 €	-179 126,26 €
Fonctionnement	+269 128,04 €	0,00 €	+317 269,55 €	+586 397,59 €
Total	+316 153,13 €	0,00 €	+91 118,20 €	+407 271,33 €

N°9-09042015 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - AFFECTATION AU BUDGET DE L'EXERCICE 2015 DE L'EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

CONSTATE le résultat de clôture de la section d'investissement 2014 à la somme de - **179 126,26 €** intégré au compte 001 (dépenses) section d'investissement - Budget primitif annexe d'assainissement - Exercice 2015.

AFFECTE l'excédent de la section de fonctionnement 2014 de + **586 397,59 €** :
- à la couverture du déficit d'investissement 2014 - Budget Annexe d'Assainissement - Exercice 2015 pour + **179 126,26 €**.
La somme sera inscrite au compte 1068 (recettes) section d'investissement.

- à la section de fonctionnement 2015 - Budget Annexe d'Assainissement - Exercice 2015 pour + **407 271,33 €**.

La somme sera inscrite au compte 002 (recettes) section de fonctionnement.

N°10-09042015

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2015 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

ADOPTE le Budget Primitif Annexe Assainissement de l'exercice 2015, à savoir :

Section d'exploitation : 1 453 271,33 €

Section d'Investissement : 2 054 936,81 €

Section d'exploitation du Budget Primitif 2015

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
011	Charges à caractère général	113 000,00	70	Produits des services	926 000,00
66	Charges financières	53 732,15			
	Total Réel	166 732,15		Total Réel	926 000,00
023	Virement à l'investissement	756 539,18	042	Amortissements	120 000,00
042	Amortissements	530 000,00	002	Résultat reporté	407 271,33
	Total Ordre	1 286 539,18		Total Ordre	527 271,33
Dépenses de Fonctionnement		1 453 271,33	Recettes de Fonctionnement		1 453 271,33

Section d'investissement du Budget Primitif 2015

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	245 034,92	0	Dotations, fonds divers	140 000,00
20	Immobilisations incorporelles	3 683,20	06	Réserves	179 126,26
23	Immobilisations en cours	1 447 092,43	3	Subventions d'investissement	318 279,00
	Total Réel	1 695 810,55	6	Emprunt prévisionnel	70 992,37
				Total Réel	708 397,63
040	Amortissements	120 000,00	021	Virement du fonctionnement	756 539,18
041	Opérations patrimoniales	60 000,00	040	Amortissements	530 000,00
001	Résultat reporté	179 126,26	041	Opérations patrimoniales	60 000,00
	Total Ordre	359 126,26		Total Ordre	1 346 539,18
Dépenses d'Investissement		2 054 936,81	Recettes d'Investissement		2 054 936,81

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

ARRETE le calcul de la redevance d'assainissement à raison de 70 % des dépenses de fonctionnement prévisionnelles et de 60 % des frais financiers du Budget Primitif 2015.

1) Dépenses de fonctionnement :

- Annonces et insertions :	1 000,00 €
- Contrats de prestations de services :	<u>112 000,00 €</u>
TOTAL :	113 000,00 €

Soit en ce qui concerne ce 1^{er} élément : 113 000,00 € x 70 % = 79 100,00 €

Frais financiers :

- Règlement capital de la dette :	245 034,92 €
- Frais financiers :	5 000,00 €
- Intérêts d'emprunts :	48 732,15 €
- Dotations d'amortissement du réseau	<u>530 000,00 €</u>
TOTAL :	828 767,07 €

Soit en ce qui concerne ce 2nd élément : 828 767,07 € x 60 % = 497 260,24 €

Le montant à retenir pour l'exercice 2015 est donc de **576 360,24 €** (79 100 € + 497 260,24 €) **(A)**

Il convient de tenir également compte pour le calcul de la redevance du solde du résultat 2014, soit **- 37 170,42 € (B)**

Dépenses de fonctionnement et Emprunts (source C.A. prévisionnel) (1)		Quote-part redevance (2)	Recettes recouvrées au titre de la redevance (3)	Résultat de clôture de recouvrement (B)
Exercice 2014				Résultat de l'exercice 2014 (3 - 2) -37 170,42 €
Annuités d'emprunts (16)	243 114,13 €	60%	145 868,48 €	(Compte 70611 du CA 2014)
Intérêts d'emprunt (66)	57 297,45 €	60%	34 378,47 €	
Dotations aux amortissements (68)	504 484,86 €	60%	302 690,92 €	523 318,71 €
Autres charges de fonctionnement (011+65+67)	110 787,52 €	70%	77 551,26 €	
Total			560 489,13 €	523 318,71 €
				-37 170,42 €

Pour 2015, le volume d'eau estimé pour le calcul de la redevance est de **5 300 000 m³ d'eau (C)** (Moyenne des trois dernières années).

FIXE le montant de la redevance d'assainissement à :

$$\frac{576\,360,24 \text{ (A)} \quad - \quad (- 37\,170,42) \text{ (B)}}{5\,300\,000 \text{ (C)}} = 0,1158 \text{ €}$$

par m³ d'eau vendu aux riverains des voies ou portions de voies desservies par un égout communal ou départemental, qu'ils y soient ou non rattachés.

Ce nouveau tarif sera appliqué dès que la présente délibération aura été rendue exécutoire.

Pour mémoire, la rémunération du délégataire a été fixée par le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau d'assainissement communal à l'article 32 adopté par la délibération n°1-15122011 du Conseil Municipal du 15 décembre 2011.

N°12-09042015 BUDGET ANNEXE PARKINGS - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,
Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

Réuni sous la présidence de M. Michel LEGMANN, délibérant sur le Compte Administratif du Budget Annexe Parkings de l'exercice 2014,

DONNE ACTE de la présentation du Compte Administratif 2014.

ARRETE les résultats de l'exercice 2014, tels que résumés :

Investissement

Recettes de l'exercice 2014	+ 105 063,74 €
Dépenses de l'exercice 2014	- 87 466,99 €
Soit un excédent 2014 de	+ 17 596,75 €
Auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2013	+ 894,47 €
Résultat cumulé fin 2014	+ 18 491,22 €

Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2014	+ 1 280 540,33 €
Dépenses de l'exercice 2014	- 770 383,89 €
Soit un excédent 2014 de	+ 510 156,44 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté 2013	+ 3 379 735,51 €
Résultat cumulé fin 2014	+ 3 889 891,95 €

VOTE le Compte Administratif du Budget Annexe Parkings pour l'exercice 2014.

N°13-09042015

BUDGET ANNEXE PARKINGS - COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire rejoint la séance. Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2014.

ARRETE ET ADOPTE les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2014	Part de 2013 affectée à l'investissement 2014	Résultat de l'exercice 2014	Balance de sortie 2014
Investissement	+ 894,47 €	0,00 €	+ 17 596,75 €	+ 18 491,22 €
Fonctionnement	+3 457 334,34 €	+ 77 598,83 €	+ 510 156,44 €	+3 889 891,95 €
Total	+ 3 458 228,81 €	+ 77 598,83 €	+ 527 753,19 €	+3 908 383,17 €

N°14-09042015

BUDGET ANNEXE PARKINGS - AFFECTATION AU BUDGET DE L'EXERCICE 2015 DE L'EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

CONSTATE le résultat de clôture de la section d'investissement 2014 à la somme de **+ 18 491,22 €** intégré au compte 001 (recettes) section d'investissement - Budget Annexe Parkings - Exercice 2015.

AFFECTE l'excédent de la section de fonctionnement 2014 de **+ 3 889 891,95 €** :

- à la section de fonctionnement 2015 – Budget Annexe Parkings Exercice 2015 pour **+3 889 891,95 €**.
La somme sera inscrite au compte 002 (recettes) section de fonctionnement.

N°15-09042015

BUDGET ANNEXE PARKINGS - EXERCICE 2015 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

VOTE le Budget Primitif Annexe Parkings de l'exercice 2015, à savoir :

Section de Fonctionnement : 3 979 891,95 €
Section d'Investissement : 3 592 510,11 €

Section de fonctionnement du Budget Primitif 2015

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
011	Charges à caractère général	59 873,06	70	Produits des services	90 000,00
012	Frais de personnel	26 000,00			
65	Charges de gestion courante	10 000,00			
67	Charges exceptionnelles	310 000,00			
	Total Réel	405 873,06		Total Réel	90 000,00
023	Virement à l'investissement	3 559 018,89	002	Résultat reporté	3 889 891,95
042	Amortissements	15 000,00			
	Total Ordre	3 574 018,89		Total Ordre	3 889 891,95
Dépenses de Fonctionnement		3 979 891,95	Recettes de Fonctionnement		3 979 891,95

Section d'investissement du Budget Primitif 2015

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00			
20	Immobilisations incorporelles	833,33			
21	Autres immobilisations corporelles	12 491,22			
23	Immobilisations en cours	3 559 185,56			
	Total Réel	3 592 510,11		Total Réel	0,00
			001	Solde reporté	18 491,22
			021	Virement du fonctionnement	3 559 018,89
			040	Amortissements	15 000,00
	Total Ordre	0,00		Total Ordre	3 592 510,11
Dépenses d'Investissement		3 592 510,11	Recettes d'Investissement		3 592 510,11

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,
Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

Réuni sous la présidence de M. Michel LEGMANN, délibérant sur le Compte Administratif du Budget Annexe CLIC de l'exercice 2014,

DONNE ACTE de la présentation du Compte Administratif 2014.

ARRETE les résultats de l'exercice 2014, tels que résumés :

Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2014	+ 324 772,04 €
Dépenses de l'exercice 2014	- 324 772,04 €
Soit un résultat 2014 de	0 €

VOTE le Compte Administratif du Budget Annexe CLIC pour l'exercice 2014.

Monsieur le Maire rejoint la séance. Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2014.

ARRETE ET ADOPTE les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état B1 du Compte de Gestion :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires		361 111,05 €	361 111,05 €
Recettes nettes	0,00 €	324 772,04 €	324 772,04 €
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	0,00 €	361 111,05 €	361 111,05 €
Dépenses nettes	0,00 €	324 772,04 €	327 772,04 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Déficit	0,00 €	0,00 €	0,00 €

N°18-09042015

BUDGET ANNEXE CLIC - EXERCICE 2015 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

VOTE le Budget Primitif Annexe CLIC de l'exercice 2015, à savoir :

Section de Fonctionnement : 349 572,64 €

Section de fonctionnement du Budget Primitif 2015

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
011	Dép. afférentes à l'exploitation courante	15 316,00	18	Autres pdts relatifs à l'exploitation	349 572,64
012	Dép. afférentes au personnel	320 400,00			
016	Dép. afférentes à la structure	13 856,64			
	Total Réel	349 572,64		Total Réel	349 572,64
	Total Ordre	0,00		Total Ordre	0,00
Dépenses de Fonctionnement		349 572,64	Recettes de Fonctionnement		349 572,64

N°19-09042015

BUDGET ANNEXE RESTAURANT MUNICIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,
Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

Réuni sous la présidence de M. Michel LEGMANN, délibérant sur le Compte Administratif du Budget Annexe Restaurant Municipal de l'exercice 2014,

DONNE ACTE de la présentation du Compte Administratif 2014.

ARRETE les résultats de l'exercice 2014, tels que résumés :

Investissement

Recettes de l'exercice 2014	12 037,97 €
Dépenses de l'exercice 2014	- 571,60 €
Soit un excédent 2014 de	+ 11 466,37 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2013	+ 27 865,24 €
Résultat cumulé fin 2014	+ 39 331,61 €

Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2014	702 088,52 €
Dépenses de l'exercice 2014	- 702 088,52 €
Soit un résultat 2014 de	0,00 €

VOTE le Compte Administratif du Budget Annexe Restaurant Municipal pour l'exercice 2014.

N°20-09042015 BUDGET ANNEXE RESTAURANT MUNICIPAL - COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire rejoint la séance. Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2014.

ARRETE ET ADOPTE les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2014	Part de 2013 affectée à l'investissement 2014	Résultat de l'exercice 2014	Balance de sortie 2014
Investissement	+ 27 865,24 €	0,00 €	+ 11 466,37 €	+ 39 331,61 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	+ 27 865,24 €	0,00 €	+ 11 466,37 €	+ 39 331,61 €

N°21-09042015 BUDGET ANNEXE RESTAURANT MUNICIPAL - EXERCICE 2015 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

VOTE le Budget Primitif annexe du restaurant municipal de l'exercice 2015, à savoir :

Section de Fonctionnement : 786 227,25 €

Section d'Investissement : 54 331,61 €

Section de fonctionnement du Budget Primitif 2015

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
011	Charges à caractère général	319 857,25	70	Produits des services	243 916,41
012	Frais de personnel	448 170,00	75	Autres produits de gestion courante	539 310,84
67	Charges exceptionnelles	3 200,00	77	Autres produits exceptionnels	3 000,00
Total Réel		771 277,25	Total Réel		786 227,25
042	Amortissement	15 000,00			
Total Ordre		15 000,00	Total Ordre		0,00
Dépenses de Fonctionnement		786 227,25	Recettes de Fonctionnement		786 227,25

Section d'investissement du Budget Primitif 2015

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00			
21	Immobilisations corporelles	53 331,61			
Total Réel		54 331,61	Total Réel		0,00
Total Ordre		0,00	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	39 331,61
Total Ordre		0,00	040	Amortissements	15 000,00
Total Ordre		0,00	Total Ordre		54 331,61
Dépenses d'Investissement		54 331,61	Recettes d'Investissement		54 331,61

N°22-09042015

BUDGET ANNEXE CINEMA - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,
Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

DONNE ACTE de la présentation du Compte Administratif 2014.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats de l'exercice 2014, tels que résumés :

Investissement

Recettes de l'exercice 2014	+18 741,35 €
Dépenses de l'exercice 2014	- 0,00 €
Soit un excédent 2014 de	+18 741,35 €
Auquel s'ajoute le solde de l'exercice 2013	+12 037,17 €
Résultat cumulé fin 2014	+ 30 778,52 €
Dépenses reportées	-13 33,33 €
Résultat de clôture	+17 445,19 €

Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2014	+ 693 581,64 €
Dépenses de l'exercice 2014	- 693 581,64 €
Soit un résultat 2014 de	0 €

VOTE le Compte Administratif du Budget Annexe Cinéma pour l'exercice 2014.

N°23-09042015 BUDGET ANNEXE CINEMA - COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire rejoint la séance. Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2014.

ARRETE ET ADOPTE les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2013	Part de 2013 affectée à l'investissement 2014	Résultat de l'exercice 2014	Balance de sortie 2014
Investissement	+12 037,17 €	0,00 €	+18 741,35 €	30 778,52 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	+12 037,17 €	0,00 €	+18 741,35 €	30 778,52 €

N°24-09042015 BUDGET ANNEXE CINEMA - EXERCICE 2015 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

VOTE le Budget Primitif Annexe Cinéma de l'exercice 2015, à savoir :

Section de Fonctionnement : 743 098,56 €

Section d'Investissement : 53 778,52 €

Section de fonctionnement du Budget Primitif 2015

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
011	Charges à caractère général	459 878,56	70	Produits des services	572 978,56
012	Frais de personnel	258 120,00	74	Dotations et participations	5 120,00
67	Charges exceptionnelles	2 100,00	75	Autres produits de gestion courante	165 000,00
Total Réel		717 998,56	Total Réel		743 098,56
042	Amortissements	23 000			
Total Ordre		23 000	Total Ordre		0,00
Dépenses de Fonctionnement		743 098,56	Recettes de Fonctionnement		743 098,56

Section d'investissement du Budget Primitif 2015

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
20	Immobilisations incorporelles	13 000,00			
21	Autres immobilisations corporelles	40 778,52			
Total Réel		53 778,52	Total Réel		0,00
			001	Solde de l'exécution de la section d'investissement	30 778,52
			040	Amortissements	23 000,00
Total Ordre		0,00	Total Ordre		53 778,52
Dépenses d'Investissement		53 778,52	Recettes d'Investissement		53 778,52

N°25-09042015

BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,
Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER, Mme Marie BRANNENS et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

DONNE ACTE de la présentation du Compte Administratif 2014.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats de l'exercice 2014, tels que résumés :

Investissement

Recettes de l'exercice 2014	+ 196 804,48 €
Dépenses de l'exercice 2014	- 522 415,79 €
Soit un déficit 2014 de	- 325 611,31 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2013	+ 1 588 102,65 €
Résultat cumulé fin 2014	+ 1 262 491,34 €
Recettes reportées	+ 0 €
Dépenses reportées	- 767 149,55 €
Résultat de clôture	+ 495 341,79 €

Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2014	+ 1 916 826,71 €
Dépenses de l'exercice 2014	- 1 034 627,95 €
Soit un excédent 2014 de	+ 882 198,76 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté 2013	+ 1 140 199,92 €
Résultat cumulé fin 2014	+ 2 022 398,68 €

VOTE le Compte Administratif du Budget Annexe Logements Sociaux pour l'exercice 2014.

N°26-09042015 BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX - COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire rejoint la séance. Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER, Mme Marie BRANNENS et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2014.

ARRETE ET ADOPTE les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2014	Part de 2013 affectée à l'investissement 2014	Résultat de l'exercice 2014	Balance de sortie 2014
Investissement	+ 1 588 102,65 €	0,00 €	- 325 611,31 €	+ 1 262 491,34 €
Fonctionnement	+ 1 140 199,92 €	0,00 €	+ 882 198,76 €	+ 2 022 398,68 €
Total	+ 2 728 302,57 €	0,00 €	+ 556 587,45 €	+ 3 284 890,02 €

N°27-09042015

BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX - AFFECTATION AU BUDGET DE L'EXERCICE 2015 DE L'EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER, Mme Marie BRANNENS et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

CONSTATE le résultat de clôture de la section d'investissement 2014 à la somme de + 1 262 491,34 € intégré au compte 001 (recettes) section d'investissement - Budget Annexe des Logements Sociaux - Exercice 2015.

AFFECTE l'excédent de la section de fonctionnement 2014 de 2 022 398,68 € :
- à la section de fonctionnement 2015 – Budget Annexe des Logements Sociaux - Exercice 2015 pour 2 022 398,68 €.
La somme sera inscrite au compte 002 (recettes) section de fonctionnement.

N°28-09042015

BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX - EXERCICE 2015 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER, Mme Marie BRANNENS et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

VOTE le Budget Primitif Annexe Logements Sociaux de l'exercice 2015, à savoir :

Section de Fonctionnement : 3 929 398,68 €
Section d'Investissement : 4 231 185,01 €

Section de fonctionnement du Budget Primitif 2015

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
011	Charges à caractère général	674 920,00	5	Autres produits de gestion courante	1 907 000,00
012	Charges de personnel	80 000,00			
65	Autres charges de gestion courantes	30 000,00			
66	Charges financières	237 785,01			
67	Charges exceptionnelles	68 000,00			
	Total Réel	1 090 705,01		Total Réel	1 907 000,00
023	Virement à l'investissement	2 638 693,67	02	Résultat de fonctionnement reporté	2 022 398,68
042	Amortissements	200 000,00			
	Total Ordre	2 838 693,67		Total Ordre	0,00
Dépenses de Fonctionnement		3 929 398,68	Recettes de Fonctionnement		3 929 398,68

Section d'investissement du Budget Primitif 2015

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	197 143,07	65	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00
20	Immobilisations incorporelles	1 211 126,02			
21	Immobilisations corporelles	902 838,65			
23	Immobilisations en cours	1 800 077,27			
	Total Réel	4 111 185,01		Total Réel	10 000,00
041	Opérations patrimoniales	130 000,00	001	Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	1 262 491,34
			021	Virement du fonctionnement	2 638 693,67
			040	Amortissements	200 000,00
			041	Opérations patrimoniales	130 000,00
	Total Ordre	130 000,00		Total Ordre	4 221 185,01
Dépenses d'Investissement		4 241 185,01	Recettes d'Investissement		4 241 185,01

N°29-09042015

BUDGET ANNEXE SPECTACLE VIVANT ET ARTS VISUELS - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,
Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

DONNE ACTE de la présentation du Compte Administratif 2014.**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.**ARRETE** les résultats de l'exercice 2014, tels que résumés :**Investissement**

Recettes de l'exercice 2014	+ 1 029 886,36 €
Dépenses de l'exercice 2014	- 716 802,25 €
Soit un excédent 2014 de	+ 313 084,11 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2013	- 66 923,45 €
Résultat cumulé 2014	+ 246 160,66 €
Dépenses reportées	- 92 849,27 €
Résultat de clôture 2014	+ 153 311,39 €

Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2014	+ 2 878 804,93 €
Dépenses de l'exercice 2014	- 3 036 630,38 €
Soit un déficit 2014 de	- 157 825,45 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté 2013	+ 157 825,45 €
Résultat cumulé 2014	0 €

VOTE le Compte Administratif du Budget Annexe Spectacle Vivant et Arts Visuels pour l'exercice 2014.

N°30-09042015 BUDGET ANNEXE SPECTACLE VIVANT ET ARTS VISUELS - COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire rejoint la séance. Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2014.

ARRETE ET ADOPTE les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2014	Part de 2013 affectée à l'investissement 2014	Résultat de l'exercice 2014	Balance de sortie 2014
Investissement	- 66 923,45 €	0,00 €	+ 313 084,11 €	+ 246 160,66 €
Fonctionnement	+ 874 748,90 €	+ 716 923,45 €	- 157 825,45 €	0,00 €
Total	+ 807 825,45 €	+ 716 923,45 €	+ 155 258,66 €	+ 246 160,66 €

N°31-09042015 BUDGET ANNEXE SPECTACLE VIVANT ET ARTS VISUELS - EXERCICE 2015 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

VOTE le Budget Primitif Annexe Spectacle Vivant et Arts Visuels de l'exercice 2015, à savoir :

Section de Fonctionnement : 3 249 008,00 €

Section d'Investissement : 372 160,66 €

Section de fonctionnement du Budget Primitif 2015

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
011	Charges à caractère général	1 946 508,00	70	Produits des services	753 000,00
012	Charges de personnel	1 171 000,00	74	Dotations et participations	27 008,00
67	Autres charges exceptionnelles	11 500,00	75	Autres produits de gestion courante	2 469 000,00
Total Réel		3 129 008,00	Total Réel		3 249 008,00
042	Dotations aux amortissements	120 000,00			
Total Ordre		120 000,00	Total Ordre		0,00
Dépenses de Fonctionnement		3 249 008,00	Recettes de Fonctionnement		3 249 008,00

Section d'investissement du Budget Primitif 2015

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
20	Immobilisations incorporelles	15 967,00			
21	Autres immobilisations corporelles	350 193,66			
Total Réel		366 160,66	Total Réel		0,00
041	Opérations patrimoniales	6 000,00	001	Solde de l'exécution de la section d'investissement	246 160,66
			040	Amortissements	120 000,00
			041	Opérations patrimoniales	6 000,00
Total Ordre		6 000,00	Total Ordre		372 160,66
Dépenses d'Investissement		372 160,66	Recettes d'Investissement		372 160,66

2^{ème} PARTIE

N°32-09042015

MAJORATION DE LA COTISATION DE TAXE D'HABITATION DUE AU TITRE DES LOGEMENTS MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE

A l'unanimité,

DECIDE de majorer la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

N°33-09042015 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT DE 500 € (CINQ CENTS EUROS) A L'ASSOCIATION "SOL'6" - BUDGET VILLE - EXERCICE 2015

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer, une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 500 € (cinq cents euros) à l'Association « SOL'6 », sise 91 boulevard de l'Hôpital à Paris (75013), en vue de la participation de 9 étudiants à un projet humanitaire bénévole au Bénin qui se déroulera du 1^{er} au 26 août 2015.

DIT que la dépense sera imputée au compte nature : 6574, fonction 025 du budget de la Ville – Exercice 2015.

N°34-09042015 REMISE GRACIEUSE PARTIELLE DE DETTE ACCORDEE A MADAME FRANCOISE BULANGER - APPARTEMENT SIS 60, BOULEVARD DE LA SAUSSAYE A NEUILLY-SUR-SEINE

A l'unanimité,

DECIDE une remise gracieuse partielle de dette à Madame Françoise BULANGER pour une somme de 5 577,22 euros.

DIT que la remise gracieuse partielle se traduit par l'émission d'un mandat inscrit au budget de la Ville de l'exercice en cours au compte 678 – dépenses exceptionnelles.

N°35-09042015 AVENANT N° 57 A LA CONVENTION DE GESTION IMMOBILIÈRE CONSENTIE A LA SEMINE - MODIFICATION DE LA LISTE "A" DES BIENS GÉRÉS

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°57 à la convention de gestion immobilière intervenue le 3 avril 1998 entre la Ville de Neuilly-sur-Seine et la SEMINE.

DIT que cet avenant modifie la liste « A » annexée à la convention, conformément aux termes précisés dans l'exposé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°57.

N°36-09042015 PLAN LOCAL D'URBANISME - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 - MODALITÉS DE LA MISE À DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC

A l'unanimité,

DECIDE de mettre le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), son exposé des motifs et, le cas échéant, les avis des personnes publiques associées à la disposition du public pendant un mois du 1^{er} au 30 juin 2015 inclus, à la Direction de l'Aménagement Urbain et de l'Habitat, située à l'Hôtel de Ville, 96 avenue Achille Peretti, du lundi au vendredi de 9h à 17h30.

DECIDE de recueillir les observations du public dans un registre qui sera disponible à la Direction de l'Aménagement Urbain et de l'Habitat, située à l'Hôtel de Ville, 96 avenue Achille Peretti, du lundi au vendredi de 9h à 17h30. Ces observations pourront également être envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le Maire jusqu'à la fin de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée du P.L.U.

DECIDE de rappeler la période et les modalités de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée au public par un avis affiché sur les panneaux administratifs de la commune et publié dans le journal « Le Parisien ».

RAPPELLE qu'à l'issue de la mise à disposition du dossier au public, Monsieur le Maire en présentera le bilan devant le Conseil municipal qui en délibérera et approuvera la modification simplifiée n°1 du P.L.U. éventuellement modifiée pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

N°37-09042015 CONCLUSION D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE DEUX EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT AU SEIN DU PARKING SITUE SOUS L'IMMEUBLE N°26 BIS - 36 RUE DU PONT AU PROFIT DES INTERVENANTS DU CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de deux emplacements de stationnement au sein du parking situé sous l'immeuble n°26 bis-36 rue du Pont au profit des intervenants du Centre Médico-Psychologique de Neuilly-sur-Seine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

PRECISE que cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

N°38-09042015 DESTRUCTION DES VEHICULES PREALABLEMENT EMMENES EN FOURRIERE - PASSATION D'UN AVENANT N°2 AVEC LA SOCIETE CLICHY DEPANNAGE

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public conclue avec la société Clichy Dépannage quant à l'exploitation de la fourrière automobile.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

DIT que cet avenant a pour objet de redéfinir la procédure d'expertise des véhicules préalablement emmenés en fourrière. Ainsi, la société Clichy Dépannage se chargera de mandater et de rémunérer l'expert. Celui-ci devra être agréé par l'autorité compétente.

PRECISE que cet avenant n'aura aucune conséquence financière pour la Ville.

N°39-09042015 CONCLUSION D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE FIBRES OPTIQUES DANS LES EGOUTS COMMUNAUX AVEC LA SOCIETE FREE INFRASTRUCTURE

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention ainsi que de ses annexes relatives à la mise en place de 7323 mètres linéaires de fibres optiques dans les égouts communaux par la société FREE INFRASTRUCTURE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

PRECISE que le montant dû par l'opérateur au titre de l'occupation du domaine public sera fixé conformément aux dispositions du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005.

N°40-09042015

TRANSFERT DE LA CONVENTION DE CONCESSION DANS LE PARC PUBLIC DE STATIONNEMENT DE L'ILE DE LA JATTE A LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE « CAFE LA JATTE »

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant de transfert n°1 à la convention de concession dans le parc public de stationnement de l'île de la Jatte.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

N°41-09042015

REVISION DU MONTANT DES DROITS DE PLACE ET DES REDEVANCES APPLICABLES SUR LE MARCHE FORAIN DE SABLONVILLE

A l'unanimité,

FIXE les nouveaux tarifs des droits de place et des redevances sur le marché forain de Sablonville comme suit à compter du 1^{er} mai 2015 :

	ABONNES (en € H.T.)	VOLANTS (en € H.T.)
Mètre linaire par jour de marché	1,34 €	1,93 €
Angle (dont retour de 2 ml) par jour de marché	1,00 €	1,40 €
Déchargement (par jour de marché)	0,58 €	0,79 €
Branchement électrique (unité)	1,55 €	
Location de coffret électrique (unité)	0,61 €	
Caution	124 €	
Nettoyage (ml) pour les volants		0,12 €
Nettoyage commerces salissants (par ml et par jour de marché)	0,34 €	
Nettoyage commerces peu salissants (par ml et par jour de marché)	0,11 €	
Publicité (unité)		2,80 €
Publicité (<8 ml) (unité)	2,80 €	
Publicité (de 8 à 16 ml) (unité)	3,90 €	
Publicité (> 16 ml) (unité)	4,70 €	

PRECISE que les recettes sont perçues auprès des commerçants abonnés et volants par la société Lombard et Guérin, sous-concessionnaire du Marché de Sablonville.

N°42-09042015

REVISION DE LA TARIFICATION DU STATIONNEMENT APPLICABLE AUX RESIDENTS ET MODIFICATION DES MODALITES DE DELIVRANCE DU MACARON « RESIDENT »

A l'unanimité,

- FIXE** le forfait « résident » applicable dans la zone résidentielle à 6 € les 5 jours (hors week-end gratuit) à compter du 1^{er} juin 2015.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants avec les sociétés Neuilly Stationnement et Vinci Park Neuilly.
- PRECISE** que le forfait « résident jour » (2,50 € par jour) et le tarif horaire (2,50 € par heure) restent inchangés.
- PRECISE** que le stationnement demeure gratuit les samedi, dimanche et jours fériés en zone résidentielle.
- FIXE** à 10 € le montant du macaron « résident » à compter du 1^{er} juin 2015.
- PRECISE** que ce montant est applicable lors de la première demande d'un macaron « résident » ainsi qu'à chaque renouvellement annuel.
- APPROUVE** la limitation du nombre de macarons « résident » à 3 par foyer à compter du 1^{er} juin 2015.
- PRECISE** que les recettes issues du stationnement dans la zone exploitée en régie directe et de la délivrance des macarons « résident » sont affectées au budget communal (Nature 70321– Fonction 822).

N°43-09042015 **ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF) DE LA COMMUNE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE**

A l'unanimité,

- EMET** un avis favorable à l'adhésion au SIGEIF de la commune de Chennevières-sur-Marne pour les compétences gaz et électricité.

N°44-09042015 **GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SERVICES ET FOURNITURES EN MATIERE DE SYSTEMES D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE COORDONNE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) - APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES**

A l'unanimité,

- DECIDE** l'adhésion de la Ville au groupement de commandes pour les services et fournitures en matière de systèmes d'information géographique coordonné par le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC), siégeant Tour Gamma B – 193/197 rue de Bercy – 75582 PARIS cedex 12.
- APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour les services et fournitures en matière de systèmes d'information géographique coordonné par le SIPPEREC.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.
- DIT** que la cotisation annuelle sera imputée sur le compte nature 6281 du budget communal.

N°45-09042015

MARCHE DU SYNDICAT MIXTE DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES (SYELOM) - ADHESION DE LA VILLE AU LOT N° 2 RELATIF A L'ENLEVEMENT, LE TRANSPORT ET LA VALORISATION DES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)

A l'unanimité,

DECIDE l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine au marché du SYELOM, siégeant 96 avenue Achille Peretti – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE relatif à « l'enlèvement, le transport et la valorisation de déchets diffus spécifiques (DDS) » (lot n°2).

AUTORISE le SYELOM à effectuer pour le compte de la Ville la collecte, le transfert et le traitement des DDS ménagers et assimilés sur tout le territoire de la commune, et comprenant notamment l'enlèvement, le transport et la valorisation des DDS collectés en apport volontaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole de sécurité pour le chargement/déchargement.

S'ENGAGE à garantir la disponibilité des emplacements des véhicules lors des prestations en apport volontaire.

DIT que les coûts des prestations d'enlèvement, de transport et d'élimination sont entièrement à la charge de la Ville et refacturés à ce titre par le SYELOM à la Ville, sur la base des quantités indiquées par le prestataire et communiquées à la Ville.

DIT que les coûts éventuels d'adaptation de voirie sont à la charge de la Ville.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au compte 61523.

N°46-09042015

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES PAR LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE DE MATERIELS ROULANTS REFORMES

A l'unanimité,

AUTORISE la vente aux enchères publiques des véhicules figurant sur la liste jointe en annexe, dont la valeur finale d'enchères est susceptible de dépasser le seuil des 4 600 euros.

DIT que la recette correspondante sera imputée au compte nature 775 du budget de la Ville.

N°47-09042015

ADOPTION DES TARIFS D'ACCES AU THEATRE DES SABLONS POUR LA SAISON CULTURELLE 2015-2016

A l'unanimité,

FIXE les tarifs applicables pour l'accès au théâtre des Sablons dans le cadre de la saison culturelle 2015-2016 conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

DECIDE dans le cadre d'actions culturelles en partenariat avec le Conseil Régional d'Ile-de-France, d'accepter les « chèques culture Ile-de-France » sur la liste des spectacles labellisés « Chèque Culture ».

DECIDE dans le cadre d'actions culturelles en partenariat avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine, d'accepter le « Pass culture 92 » destiné aux collégiens sur la liste des spectacles labellisés « Pass 92 ».

DECIDE le maintien du tarif T.T.C. annexé à la présente délibération même si le taux de T.V.A. venait à changer en cours de saison.

DIT que les bénéficiaires du tarif réduit (sous réserve de présentation d'un justificatif) pour l'accès aux deux lieux, salle de spectacle et auditorium Sainte-Anne sont :

- les étudiants ;
- les personnes de moins de 26 ans ;
- les personnes handicapées ;
- les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA ;
- les groupes d'adultes à partir de 10 personnes ;
- les porteurs de cartes de famille nombreuse ;
- les personnes de plus de 65 ans ;
- les titulaires de la carte du Comité Culturel et Social de la Ville de Neuilly-sur-Seine ;
- les comités d'entreprise ;
- les abonnés de la saison 2015-2016 pour l'accès à l'auditorium Sainte-Anne.

DIT que les bénéficiaires des invitations et de la gratuité sont les suivants :

- les invités des sociétés de production et des intervenants (le nombre est fixé sur les contrats de cession) ;
- les journalistes de presse, radio et télévisions en partenariat avec la Ville et sur présentation d'une carte de presse ;
- les invités de Monsieur le Maire ;
- les accompagnateurs des enfants des écoles, des accueils de loisirs et des personnes handicapées.

DIT que le produit des recettes correspondantes sera constaté au Budget Annexe Spectacle Vivant et Arts Visuels (Compte : nature 7062).

N°48-09042015 CENTRE AQUATIQUE - MODIFICATION DE LA PERIODE D'APPLICATION DU TARIF UNITAIRE ETE

A l'unanimité,

FIXE comme suit la nouvelle période du tarif unitaire été des bassins du centre aquatique :

1 – Espace bassins (tous bassins, solariums)

BASSINS			
Formules	TARIFS		
	Résidents		Tarifs non résidents
	Pleins tarifs	Tarifs réduits	
Entrée unitaire	5,30 €	4,25 €	5,80 €
Entrée après 19h	4,75 €	3,85 €	5,30 €
Entrée unitaire été (du 3 ^{ème} lundi de juin au 1 ^{er} dimanche de septembre)	6,40 €	5,10 €	7,00 €
Groupe de 10 personnes et + (par personne)	4,25 €	-	4,65 €
Location de petit matériel	1,65 €		1,65 €
Carte adhérent (pour les abonnements)	2,50 €	2,50 €	2,50 €
Abonnement 10 entrées valable 6 mois	45,20 €	36,80 €	48,30 €
Abonnement 20 entrées valable 1 an	83,90 €	67,00 €	92,70 €
Abonnement trimestriel	94,80 €	75,70 €	104,00 €
Abonnement annuel	262,70 €	210,10 €	289,40 €
Carte 20 heures décomptées à la minute valable 1 an	52,50 €	42,00 €	57,70 €

FIXE au 22 juin 2015 la prise d'effet de cette nouvelle période.

DIT que les dispositions adoptées lors des précédentes séances du Conseil Municipal, non modifiées par la présente délibération, restent applicables.

N°49-09042015 RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE - FIXATION DES TARIFS DES REPAS SERVIS DANS LES ECOLES ET LES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS ET ELEMENTAIRES PUBLICS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

A l'unanimité,

FIXE les tarifs des repas servis dans les écoles publiques et les accueils de loisirs élémentaires et maternels de Neuilly-sur-Seine pour l'année scolaire 2015/2016 de la manière suivante :

	Tranches de quotients familiaux	Tarifs
1	Moins de 255 €	1,21 €
2	De 255 € à moins de 522 €	2,71 €
3	De 522 € à moins de 745 €	4,06 €
4	De 745 € à moins de 1 000 €	4,95 €
5	De 1 000 € à moins de 2 000 €	5,84 €
6	De 2 000 € à moins de 3 000 €	5,94 €
7	De 3 000 € à moins de 5 000 €	6,01 €
8	De 5 000 € à moins de 10 000 €	6,29 €
9	Plus de 10 000 €	6,59 €

- Repas exceptionnels et repas enfants non domiciliés à Neuilly-sur-Seine : 7,20 €/repas

- Repas adultes : 4,50 €/ repas

MAINTIENT la mesure de politique tarifaire en faveur des familles nombreuses neuilléennes, c'est-à-dire ayant trois enfants ou plus et confirme, ainsi qu'il suit les conditions d'admission que doivent remplir les familles :

- Résider à Neuilly-sur-Seine ;
- Avoir trois enfants au moins effectivement à charge ;
- Avoir trois enfants au moins inscrits au restaurant scolaire d'une école ou d'un accueil de loisirs maternels ou élémentaires publics de Neuilly-sur-Seine.

Les familles devront justifier de leur situation en adressant au service instructeur, à savoir la Direction de l'Enfance en Mairie :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- le justificatif d'activité professionnelle des deux parents (copie des 3 derniers bulletins de salaire ou tout autre justificatif d'emploi) ;
- le dernier avis d'imposition ;
- le relevé de prestations CAF ;
- l'attestation d'assurance de responsabilité civile.

DIT que pour les familles nombreuses il sera appliqué un abattement de 30% pour le 3^{ème} enfant et, le cas échéant, les suivants sur le tarif qui aurait dû être appliqué au vu des ressources de la famille.

FIXE la grille tarifaire pour les familles nombreuses à compter de la rentrée scolaire 2015-2016 comme suit :

	Tranches de quotients familiaux	Tarifs familles nombreuses
1	Moins de 255 €	0,85 €
2	De 255 € à moins de 522 €	1,90 €
3	De 522 € à moins de 745 €	2,84 €
4	De 745 € à moins de 1 000 €	3,46 €
5	De 1 000 € à moins de 2 000 €	4,09 €
6	De 2 000 € à moins de 3 000 €	4,16 €
7	De 3 000 € à moins de 5 000 €	4,21 €
8	De 5 000 € à moins de 10 000 €	4,40 €
9	Plus de 10 000 €	4,61 €

DIT que pour les enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance à la Maison d'Enfants Quenessen située 79 bis, rue de Villiers ou à la Fondation Paul-Parquet située 41, boulevard Paul-Emile Victor et qui fréquentent les écoles et les accueils de loisirs maternels et élémentaires publics de notre Ville, il sera appliqué le tarif correspondant à la tranche 1 de quotient familial.

DIT que pour les enfants déjeunant au restaurant scolaire dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé à la restauration scolaire, c'est-à-dire des enfants présentant des allergies graves qui ne consomment pas le repas SOGERES mais le repas confectionné par leurs familles, il sera appliqué un abattement de 35% sur le tarif qui aurait dû être appliqué au vu des ressources de la famille.

FIXE la grille tarifaire pour les projets d'accueil individualisé, à compter de la rentrée scolaire 2015-2016 comme suit :

	Tranches de quotients familiaux	Tarifs PAI
1	Moins de 255 €	0,79 €
2	De 255 € à moins de 522 €	1,76 €
3	De 522 € à moins de 745 €	2,64 €
4	De 745 € à moins de 1 000 €	3,22 €
5	De 1 000 € à moins de 2 000 €	3,80 €
6	De 2 000 € à moins de 3 000 €	3,86 €
7	De 3 000 € à moins de 5 000 €	3,91 €
8	De 5 000 € à moins de 10 000 €	4,09 €
9	Plus de 10 000 €	4,28 €

DIT que pour les enfants non domiciliés à Neuilly-sur-Seine ainsi que pour les enfants qui fréquentent le restaurant scolaire de façon exceptionnelle ou sans être inscrits, le tarif « repas exceptionnels » sera appliqué.

DIT que les enfants non domiciliés à Neuilly-sur-Seine mais qui y sont scolarisés lorsque les effectifs le permettent, bénéficieront du tarif appliqué aux enfants neuilléens lorsque la commune de domicile s'engage par écrit à prendre en charge l'écart entre le tarif appliqué et le tarif non neuilléen.

DIT que les enfants domiciliés à Levallois-Perret scolarisés à l'école Gorce-Franklin dans le cadre de la convention signée avec la Ville de Levallois bénéficieront du tarif appliqué aux enfants neuilléens.

DIT que les enfants présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur, domiciliés dans une autre commune et qui seront accueillis dans une classe d'intégration scolaire (CLIS) bénéficieront du tarif appliqué aux enfants neuilléens.

DIT que les familles qui ne communiquent pas les éléments permettant de déterminer le montant de la participation familiale lors de l'inscription de l'enfant, se verront appliquer le tarif correspondant à la tranche la plus élevée de la grille de tarification jusqu'à régularisation complète du dossier.

DIT que ces tarifs sont applicables à compter de la rentrée scolaire 2015.

N°50-09042015 RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

A l'unanimité,

ADOpte le présent règlement intérieur de la restauration scolaire et périscolaire qui remplace les précédents règlements et sera affiché sur les sites concernés (les écoles maternelles et élémentaires).

DIT que ce règlement intérieur est annexé à la présente délibération dont il fait partie intégrante.

DIT qu'un exemplaire de ce règlement intérieur sera remis aux familles lors de l'inscription de leur(s) enfant(s) à la restauration scolaire ou périscolaire.

N°51-09042015 ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES - FIXATION DES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT, ACCUEILS DU SOIR MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES, ÉTUDES DIRIGÉES, ATELIERS SPORTIFS ET CULTURELS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

A l'unanimité,

FIXE ainsi que présenté dans l'annexe jointe les tarifs applicables à compter de la rentrée scolaire 2015.

MAINTIENT le mode de calcul actuel du quotient familial, à partir du dernier avis d'imposition de la famille :
QF = ensemble des ressources déclarées par la famille / nombre de personnes vivant dans le foyer

Pour les foyers monoparentaux, une part supplémentaire est comptée. Pour exemple, un foyer composé d'un parent seul avec deux enfants se voit attribuer 4 parts.

Ressources déclarées : salaires, revenus de capitaux, revenus fonciers, allocations CAF, pension perçue, pension perçue, bénéfices industriels et commerciaux.

Revenus déduits de l'ensemble des ressources déclarées : emplois à domicile, frais de garde d'enfants, pension versée.

DIT que les tarifs dits « exceptionnels » sont appliqués lorsque, en raison de difficultés imprévisibles rencontrées par des familles, il s'avère nécessaire d'accueillir de façon inopinée leurs enfants.

DIT que pour les enfants non domiciliés à Neuilly-sur-Seine il sera appliqué la grille des quotients familiaux, majorée de 20%.

DIT que l'accueil du soir en élémentaire (contrairement à celui organisé en maternelle), ne peut être choisi seul mais est obligatoirement assorti d'une inscription à l'étude dirigée ou à un atelier sportif ou culturel, les animateurs présents dans les écoles prenant les enfants en charge à partir de 17h15 au sortir de ces activités périscolaires.

DIT que les recettes seront inscrites en section de fonctionnement du budget de la Ville de l'exercice 2015 au code nature 7067 – fonctions 421 et 422.

DIT que ces tarifs sont applicables à compter de la rentrée scolaire 2015.

N°52-09042015

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT, ACCUEILS DU SOIR MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES, ÉTUDES DIRIGÉES, ATELIERS SPORTIFS ET CULTURELS - ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

A l'unanimité,

ADOPTE le présent règlement intérieur des accueils de loisirs sans hébergement, des accueils du soir maternels et élémentaires, des études dirigées, des ateliers sportifs et culturels qui remplace les précédents règlements et sera affiché sur les sites concernés (les écoles maternelles et élémentaires).

DIT que ce règlement annexé à la présente délibération en est une partie intégrante.

DIT qu'un exemplaire de ce règlement intérieur sera remis aux familles lors de l'inscription de leur(s) enfant(s) à une activité périscolaire.

N°53-09042015

PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION POUR L'ANNEE 2015 - FIXATION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE CETTE PARTICIPATION

A l'unanimité,

MAINTIENT le montant de la participation communale aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association à 1 167 € / élève / an pour l'année 2015.

DIT que la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat est exclusive de toute autre participation régulière à ces établissements.

DIT que la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat ne sera versée que pour les seuls élèves domiciliés à Neuilly-sur-Seine. Chaque établissement devra justifier la domiciliation des élèves pour lesquels il demandera la participation de la commune.

DIT que les effectifs pris en compte pour la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association au titre de l'exercice 2015 seront ceux déclarés par les établissements à la rentrée scolaire 2014.

FIXE ainsi qu'il suit la participation de la Ville de Neuilly-sur-Seine au titre des frais de fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association payables sur l'exercice budgétaire 2015 comme suit :

Ecole Saint-Pierre – Saint-Jean	1 167 € x 83 = 96 861 €
Ecole Sainte - Croix	1 167 € x 389 = 453 963 €
Ecole Saint - Dominique	1 167 € x 579 = 675 693 €
Ecole Sainte - Marie	1 167 € x 103 = 120 201 €
TOTAL	1 167 € x 1 154 = 1 346 718 €

IMPUTE la dépense correspondante au compte nature 6574, fonction 212 du budget communal 2015.

N°54-09042015

APPROBATION DU DISPOSITIF D'AIDE A LA FORMATION Bafa DES JEUNES NEUILLEENS

A l'unanimité,

- APPROUVE** la proposition de soutien financier par la Ville visant à faciliter l'accès des jeunes Neuilléens de 17 à 25 ans à la formation BAFA.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec chaque lauréat de l'aide une convention fixant les modalités d'application du dispositif et les engagements des parties.
- DIT** que le versement de l'aide financière sera fait directement par la Ville à l'organisme de formation chargé de dispenser la formation BAFA, étant entendu que cette aide sera d'un montant global de 600 euros sauf si le lauréat de l'aide n'allait pas au bout de sa formation.
- DIT** que la dépense sera imputée en section de fonctionnement du budget communal de l'exercice en cours sous les codes nature 6184 et fonction 422.

N°55-09042015 MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS DE NEUILLY-SUR-SEINE

A l'unanimité,

- APPROUVE** les modifications du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants de Neuilly-sur-Seine.
- ADOpte** le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants de Neuilly-sur-Seine tel qu'il figure en annexe.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats et leurs avenants.

N°56-09042015 SERVICE PUBLIC D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE - FIXATION DES PARTICIPATIONS FAMILIALES DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

A l'unanimité,

- MAINTIENT** pour l'année 2015, l'application d'un taux d'effort en pourcentage du revenu mensuel, fixé par le barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales en vigueur :

Type d'accueil	Composition de la famille			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Accueil Collectif	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %

- MAINTIENT** l'application de ce calcul pour les différents modes d'accueil de la petite enfance : régulier, occasionnel et d'urgence au 1^{er} septembre 2015.
- MAINTIENT** l'application du taux d'effort immédiatement inférieur pour chaque enfant accueilli lorsqu'un enfant de la famille présent ou non au sein de l'établissement municipal bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.
- PREND ACTE** que le plancher et le plafond mensuels de revenus fixés par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales en vigueur à ce jour sont respectivement de 647,49 € et 4 845,51 €.
- DECIDE** de maintenir pour l'année 2015 le principe du déplafonnement des ressources mensuelles et de maintenir ce plafond à 9 162 €.
- DIT** qu'en conséquence, les taux d'effort horaire déterminés ci-dessus s'appliquent jusqu'au plafond de 9 162 € de ressources mensuelles.

- MAINTIENT** l'application du tarif maximum pour chacun des enfants des familles refusant de produire les justificatifs de revenus lors de l'inscription de leur(s) enfant(s).
- DECIDE** que le tarif horaire pour les enfants placés à la maison d'enfants Quenessen au titre de l'aide sociale à l'enfance est calculé à partir des ressources mensuelles « plancher ».
- DIT** qu'en conséquence ce tarif préférentiel sera appliqué à la maison d'enfants Quenessen dès lors qu'un enfant dont elle a la responsabilité sera accueillie dans un multi-accueil de la Ville.
- DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites en section de fonctionnement du budget communal au code nature 7066 et au code fonction 64.

N°57-09042015 ORGANISATION PAR LA VILLE D'UN MARCHÉ DE NOËL EN 2015 - DETERMINATION DU MONTANT DES DROITS DE PLACE PAR JOUR

A l'unanimité,

- DECIDE** d'organiser un marché de Noël du 5 au 24 décembre 2015 sur l'avenue Achille Peretti.
- DECIDE** d'accorder la gratuité des droits de place dus pour la location d'un chalet sur le marché de Noël 2015 en faveur des associations de personnes handicapées.
- FIXE** le droit de place à percevoir auprès de chaque exposant à 79 € par jour complet d'ouverture au public par chalet simple.
- FIXE** le droit de place à percevoir auprès de chaque exposant à 135 € par jour complet d'ouverture au public par chalet double ou de deux chalets simples.
- DIT** qu'un artisan louant un chalet simple pendant la durée totale du marché sera tenu de s'acquitter d'un droit de place de 1 501 €. Un premier versement égal à 50% de la totalité sera effectué par chaque exposant dès confirmation de sa participation, le solde étant perçu au plus tard le 5 décembre 2015.
- DIT** qu'un artisan louant un chalet double ou deux chalets simples pendant la durée totale du marché sera tenu de s'acquitter d'un droit de place de 2 552 €. Un premier versement égal à 50% de la totalité sera effectué par chaque exposant dès confirmation de sa participation, le solde étant perçu au plus tard le 5 décembre 2015.
- DIT** que pour tout exposant ne participant pas à la durée totale du marché, le premier versement sera égal à 50% du montant total des droits de place dû, le solde étant perçu au plus tard le 5 décembre 2015.
- DIT** que les sommes versées par les exposants au titre des droits de place forfaitaires ou journaliers sont définitivement acquises par la Ville et ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement en cas de désistement.
- DIT** que cette recette sera inscrite au budget communal au compte 70321 - droits de stationnement et de location sur la voie publique - fonction 020, service gestionnaire FINANC-exercice 2015.

N°58-09042015 EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS

A l'unanimité,

ADOPTE ces orientations en matière de formation.

DIT que la dépense donne lieu chaque année à l'inscription au budget primitif de la Ville, Chapitre 65, compte nature 6535 formation.

N°59-09042015 PROGRAMME D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE 2015

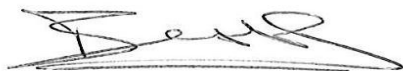
A l'unanimité,

DIT que l'opération de sélection professionnelle est reconduite en juin 2015, selon le programme ci-après :

Nombre de postes ouverts pour l'année 2015 à l'accès au dispositif de sélection professionnelle		
Grade	2015	Convention CIG
Ingénieur	1	oui
Rédacteur	4	oui
Technicien principal 2 ^{ème} classe	2	oui
Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal	4	oui
Total	11	

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h27.

Le secrétaire de séance



Bertrand BESSE

Le Maire,
Député des Hauts-de-Seine
Président de la séance,



Jean-Christophe FROMANTIN

L'affichage du présent compte rendu a été effectué le 17 avril 2015

Le Maire,
Député des Hauts-de-Seine
Président de la séance,



Jean-Christophe FROMANTIN